

# Procès-verbal de la session extraordinaire du Synode tenue le 14 février 2015 à St-Sulpice

NB du bureau du Synode : PV adopté au final le 8 avril 2015, avec deux reformulations demandées, en pages 7 et 15.

## 0. Préambule

### 0.1 Table des matières

Procès-verbal de la session extraordinaire du Synode tenue le 14 février 2015 à St-Sulpice .....	1
0. Préambule .....	1
0.1 Table des matières .....	1
0.2 Présences .....	1
0.3 Méditations .....	1
1. Ouverture de la session .....	2
1.1 Accueil.....	2
1.2 Appel.....	2
1.3 Installations .....	2
1.4 Méditation.....	2
1.5 Adoption de l'ordre du jour.....	2
2. Message du Conseil synodal .....	2
3. Election d'un membre remplaçant (pasteur) à la Commission de discipline .....	3
3.1 Résultat de l'élection .....	3
4. Programme de législature 2014 – 2019 .....	4
4.1 Introduction .....	4
4.1.1 Présentation par le Conseil synodal .....	4
4.1.2 Présentation par la Commission de gestion.....	5
4.2 Débat d'entrée en matière .....	5
4.3 Débat.....	7
4.3.1 Présentation du déroulement des débats.....	7
4.3.2 Les 5 affirmations .....	7
4.3.3 Les 8 diagnostics .....	9
5. Informations du doyen de la Faculté des sciences des religions et de théologie de l'UNIL .....	10
4. Programme de législature 2014-2019 (suite).....	11
4.3.4 Temps de parole sur les éléments manquants.....	13
4.3.5 Processus d'appropriation .....	14
4.4 Rapport de la Commission de gestion .....	14
4.5 Proposition de décisions.....	14
6. Informations du Conseil synodal .....	16
7. Questions et interpellations .....	17
8. Clôture .....	17

### 0.2 Présences

	Présents	Excusés/Absents
Samedi matin	67 (68 dès 10h25)	
Samedi après-midi	65	

### 0.3 Méditations

- Gérald Dessauges, samedi matin
- Christian Pittet, fin de session



# 1. Ouverture de la session

## 1.1 Accueil

La Présidente, **Sylvie Arnaud**, accueille les membres du Synode, les membres du Conseil synodal et les différentes personnes dans le public. Elle excuse l'absence du secrétaire François Paccaud et du trésorier Jean-Michel Sordet, tous les deux activement engagés, comme certains délégués, dans la répétition de la Passion selon saint Marc, grand projet de la région Morges-Aubonne.

En ce jour de saint Valentin, elle appelle les délégués à débattre dans le respect et l'harmonie.

## 1.2 Appel

La vice-présidente procède à l'appel.

Le quorum est atteint. Le Synode peut donc délibérer valablement.

## 1.3 Installations

La Présidente invite les membres du Synode présents non encore installés à s'avancer et à se placer face au Synode. Mesdames et Messieurs **Sonia Estoppey**, laïque de la région 2 Morges-Aubonne, **Jeanne-Marie Diacon**, pasteure de la région 7 Nord vaudois, **Boris Voirol**, laïc de la région 7 Nord vaudois, **Philippe Jaunin**, laïc de la région 8 La Broye, **Frédéric Keller**, pasteur de la région 11 Chablais vaudois et **Yael Saugy**, laïc de la région 11 Chablais vaudois sont installés.

## 1.4 Méditation

La parole est passée à **Gérald Dessauges** qui conduit le Synode dans la méditation.

## 1.5 Adoption de l'ordre du jour

En conformité avec le règlement, la Présidente soumet au vote du Synode la proposition d'ordre du jour suivante :

1. Ouverture de la session
2. Message du Conseil synodal
3. Election d'un membre remplaçant (pasteur) à la Commission de discipline
4. Programme de législature 2014 – 2019
5. Informations du doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'UNIL
6. Informations du Conseil Synodal
7. Questions et interpellations
8. Clôture

Le doyen Jörg Stolz sera présent en début d'après-midi et le Synode traitera ainsi le point 5 après la pause de midi, quel que soit l'avancement du point 4. Ceci ne suscite aucune remarque.

L'ordre du jour est adopté à la majorité moins 1 abstention.

# 2. Message du Conseil synodal

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : « Nous aimons notre Église, disait Mgr Guy Deroubaix, ancien évêque de Saint-Denis de Paris, en France, et nous rêvons qu'elle soit une Église dont le peuple dira non pas "voyez comme ils sont organisés", mais "voyez comme ils s'aiment". Non je ne vais pas oser prétendre que le Conseil synodal a fait exprès de fixer ce Synode le jour de la St-Valentin juste pour pouvoir vous dire qu'il vous aime. Par contre par les temps qui courent et en regard du programme de législature que nous vous présentons, je choisis l'occasion de cette St-Valentin pour évoquer avec vous quelques considérations sur l'Amour qui est une des valeurs centrales du christianisme. « Supposons que je parle les langues des hommes et même celles des anges : si je n'ai pas d'amour, je ne suis rien de plus qu'un métal qui résonne ou qu'une cymbale bruyante. Je pourrais transmettre des messages reçus de Dieu, posséder toute la connaissance et comprendre tous les mystères, je pourrais avoir la foi capable de déplacer des montagnes, si je n'ai pas d'amour, je ne suis rien. Je pourrais distribuer tous mes biens aux affamés et même livrer mon corps aux flammes, si je n'ai pas d'amour, cela ne me sert à rien. Qui aime est patient et bon, il n'est pas envieux, ne se vante pas et n'est pas prétentieux ; qui aime ne fait rien de honteux, n'est pas égoïste, ne s'irrite pas et n'éprouve pas de rancune ; qui aime ne se réjouit pas du mal, il se réjouit de la vérité. Qui aime supporte tout et garde en toute circonsance la foi, l'espérance et la patience. L'amour est éternel » (1 Cor 13). L'amour dont parle ici l'apôtre vient du grec agape une notion clairement distincte de l'Eros grec et des flèches de Cupidon célébrées à la St-Valentin depuis qu'un vaudois Othon premier de



Grandson fit connaître en Europe cette coutume qui semble être née en Angleterre au 14<sup>ème</sup> siècle. J'aimerais aujourd'hui attirer notre attention d'Eglise sur le fait que l'amour – agape – dont parle Paul à la suite du Christ, est une relation exigeante de vérité, de respect et de responsabilité mutuelle. Gardons-nous donc de confondre l'amour avec de la gentille gentillesse bien vaudoise. Qui aime se réjouit de la vérité nous dit l'apôtre. Aimer son conjoint, son enfant, son parent, son voisin, son collègue, son ministre c'est toujours une relation exigeante de vérité, de respect et de responsabilité ; et dans cette perspective, ce n'est qu'au service de l'amour que doit se comprendre l'exercice de l'autorité. Poser un cadre qui balise le vivre ensemble, dialoguer, encourager, féliciter, mais aussi confronter, conseiller, corriger, par soucis de l'autre et du bien commun. Nous expérimentons tous dans différents contextes et à différents niveaux cette responsabilité de l'amour. De même que nous avons tous ressenti une fois ou l'autre un sentiment d'échec lorsque nous sommes amenés à punir ou à exclure, à être punis ou à se sentir exclus. Le chemin de l'amour est exigeant, très étroit comme dirait le pape Benoît 16 : « Ce n'est que dans la vérité que l'amour resplendit et qu'il peut être vécu avec authenticité. (...) Dépourvu de vérité, l'amour bascule dans le sentimentalisme. (...) Il est alors la proie des émotions et de l'opinion contingente des êtres humains ; il devient un terme galvaudé et déformé jusqu'à signifier son contraire. La vérité libère l'amour des étroitesse de l'émotivité qui le prive de contenus relationnels et sociaux ». Le Conseil synodal entend les inquiétudes, les peurs, les colères des uns, mais aussi les soulagements et la reconnaissance des autres, qui sont générés par la gestion récente de quelques situations professionnelles problématiques. Il tient à souligner ici qu'elles sont peu nombreuses (à peine 3%) en regard de tous les engagements dont nous pouvons nous réjouir ensemble ! Il serait dommageable que ces situations occultent l'énergie, les compétences et l'enthousiasme de celles et ceux qui exercent leur ministère et qui témoignent de l'évangile dans ce coin de pays avec joie et avec humilité. Dans cette perspective, le Conseil synodal a accepté d'initier une nouvelle discussion dans une situation particulière. Par ailleurs, il veillera ces prochains temps à intensifier encore le contact direct avec l'ensemble de l'Eglise, d'une part en visitant chaque colloque, et d'autre part en instituant dans les régions des occasions informelles de dialogue ; des sortes de « café du CS » ouverts à tous. Le Conseil synodal a bien conscience que le virage dans lequel est engagé notre Eglise complique les relations et fragilise l'exercice du ministère. C'est un fait indéniable qui nous appelle tous à beaucoup d'humilité, de persévérance et de soutien mutuel pour renforcer la cohésion de notre Eglise et sa cohérence dans l'accomplissement de sa mission. « Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre mais regarder ensemble dans la même direction » nous rappelle St-Exupéry. En présentant un programme de législation centré sur la mission de l'Eglise plutôt que sur son organisation, c'est bien à cela que le Conseil synodal convoque l'Eglise. C'est en tous cas dans cet état d'esprit qu'il vous invite à vivre cette session. »

### 3. Election d'un membre remplaçant (pasteur) à la Commission de discipline

Nicolas Monnier, pasteur, a été élu comme membre remplaçant de la Commission de discipline lors du Synode constitutif du 28 juin 2014. Or il a repris depuis janvier le poste de secrétaire général de DM-échange et mission et a démissionné de ses fonctions tant au Synode qu'à la Commission de discipline. Il s'agit donc de compléter aujourd'hui cette commission. Conformément à l'art. 224 du Règlement ecclésiastique, le Conseil synodal propose au Synode d'élire à cette fonction de remplaçante Mme Uschi Riedel-Jacot, pasteure. La lettre de motivation et le CV de Mme Riedel-Jacot se trouvant dans les documents envoyés avec la convocation au Synode, il n'y aura pas de présentation supplémentaire. Pour rappel, la Commission de discipline est constituée des membres suivants :

Élus le 28 juin 2014	
Membres de la Commission de discipline	Remplaçants
– <b>Daniel Russ</b> , membre du Synode (président)	– <b>Christine Habermacher</b> , présidente de tribunal
– <b>Jean Urfer</b> , membre du Synode, (vice-président)	– <b>Jacques Hanhart</b> , ancien membre du Synode
– <b>Minh Son Nguyen</b> , avocat, membre du Synode (secrétaire)	– <b>Samuel Badoux</b> , ancien membre du Synode
– <b>Marie-Noëlle Genton-Bonzon</b> , ancienne membre du Synode	– <b>Laurent Venezia</b> , ancien membre du Synode
– <b>Sarah-Isaline Golay</b> , pasteure	– <b>Nicolas Monnier</b> , pasteur, membre du Synode

La parole n'est pas demandée.

#### 3.1 Résultat de l'élection

Bulletins délivrés : 67

Bulletins rentrés : 67

Bulletin nul : 0

Bulletin blanc : 0

Seuil de majorité absolue : 34



Est élue : **Uschi Riedel-Jacot** avec 67 voix.

## 4. Programme de législature 2014 – 2019

### 4.1 Introduction

#### 4.1.1 Présentation par le Conseil synodal

**Pascale Gilgien** : « Le programme de législature 2015-2019 du Conseil synodal s'est construit pas à pas et de façon participative. Vous-mêmes en avez été des acteurs importants dans les discussions que nous avons menées en novembre dernier. Mais il demeure que le programme que vous êtes appelés à adopter aujourd'hui est le programme de législature du Conseil synodal. Ce programme ayant l'ambition de donner une ligne de conduite à toutes les instances de notre Eglise, il est extrêmement important pour nous d'entendre vos remarques et vos questions. Nous serons très attentifs à nos échanges qui seront portés au procès-verbal et que nous prendrons en compte dans la suite de nos travaux. Dans son programme de législature, le Conseil synodal définit les buts stratégiques de sa politique et présente les priorités pour l'avenir. Pour cela, il rappelle quelles sont les missions de l'Eglise, ce sont les huit axes de notre programme ; il affirme les valeurs qui fondent l'identité de l'Eglise réformée vaudoise, c'est le cœur de ce programme ; dans chaque domaine de la mission de l'Eglise, il nomme les enjeux majeurs qu'il discerne pour l'EERV aujourd'hui et propose un certain nombre d'intentions prioritaires pour répondre à ces enjeux. Notre Eglise est engagée dans un virage. Pour le négocier, il est important que nous ayons une perception partagée de la situation – un diagnostic commun – et que nous repérions ensemble les résistances à surmonter et les leviers à actionner, sans quoi nos efforts risquent simplement de s'annuler. Le Conseil synodal fait aujourd'hui les constats suivants, tirés de l'étude du fond national suisse « religion et spiritualité à l'ère de l'égo », étude réalisée par plusieurs sociologues des religions de Lausanne et St-Gall :

- 57% des Suisses, soit la majorité, se disent croyants mais évitent les Eglises : ce sont les distants. Ils ont des représentations religieuses et spirituelles, se questionnent sur le sens de la vie mais n'ont pas besoin d'Eglise et ne s'y rendent que pour les grandes occasions : Noël, baptêmes, enterrements.
- il n'y a que 18% de la population pour qui la croyance et sa pratique revêtent une importance capitale : dans ce groupe, les communautés catholiques et réformées tendent à s'atrophier.
- 13 % préfèrent parler de spiritualité que de religion et ont des pratiques holistiques et ésotériques.
- la minorité des non-croyants et sceptiques, soit 12% des Suisses, est appelée à augmenter significativement à long terme.
- Au tournant des années 60, les normes sont brisées, on devient libre de faire ce que l'on veut, les possibilités se multiplient, les loisirs se démocratisent et les revenus augmentent. La société de consommation s'impose.
- Une individualisation marquée se développe : l'utilité individuelle et la situation personnelle passent au premier plan.
- Peu à peu, on existe lorsqu'on existe sur la toile ! J'existe, lorsque je me suis vu sur un écran.
- La religion devient un choix parmi d'autres, relevant d'une décision personnelle : on choisit sa croyance comme on choisit son métier ou son mode de vie.
- Les offres de l'Eglise, que ce soit la relation d'aide, la quête de sens à la vie, le développement d'un sentiment d'appartenance, se retrouvent ailleurs : dans le choix d'un métier, la pratique d'un sport d'équipe ou le divan d'un psychologue. La sphère religieuse subit une pression concurrentielle croissante.
- Pour les Eglises historiques, cela débouche sur une rupture avec la tradition. La socialisation religieuse ne se fait plus.
- Les religions sont perçues de manière de plus en plus critique : au regard de ce qui se passe dans le monde, 85% des Suisses estiment que la religion mène au conflit plutôt qu'à la paix.

A côté de ces quelques considérations sociologiques, nous avons pour l'EERV des données concernant le catéchisme grâce à l'enquête effectuée l'année passée. La proportion des jeunes de confession réformée qui suivent le catéchisme est en constante diminution : c'est préoccupant. Les acteurs du terrain déploient une énergie considérable pour proposer des programmes alléchants : malgré cela, il est de plus en plus difficile de convaincre les parents d'inscrire leurs enfants au caté. Force est de constater que l'offre d'activités pour les jeunes est pléthorique. La concurrence s'en trouve renforcée. Plus globalement, il faut encore relever une forte érosion des connaissances chrétiennes – comme des connaissances civiques – de la population. L'écart ne cesse donc de se creuser entre le message traditionnel des Eglises et le fonctionnement actuel de la société. C'est dans ce contexte-là que le Conseil synodal a élaboré son programme de législature, persuadé que notre mission demeure le témoignage de l'Evangile qui, aujourd'hui comme hier, reste pleinement d'actualité et que la croissance de l'Eglise est possible. Notre Eglise propose déjà d'innombrables offres au service de tous dans de nombreux lieux. Il ne s'agit donc pas d'en faire encore plus mais de le faire autrement. Ensemble nous devons travailler à la croissance non pas à la multiplication de nos activités d'Eglise mais à l'impact de notre témoignage de l'Evangile. Arrêtons d'accepter passivement le fait que les valeurs essentielles de la foi réformée s'érodent peu à peu. L'Evangile nous appelle justement à militer à contre-courant. Ce programme de législature vise à redéfinir les lieux prioritaires (qu'ils soient traditionnels ou nouveaux) de notre témoignage ; il veut aussi prendre conscience des carences de notre Eglise et propose des pistes pour y remédier. D'ici le synode de juin, le Conseil synodal va travailler à la mise en œuvre des objectifs proposés dans les huit orientations de la mission de l'Eglise et vous présentera les mesures concrètes qu'il souhaite prendre en parallèle avec la planification financière. Mais d'ores et déjà, en complément de ce programme, nous avons établi une liste d'objectifs liés aux tâches de support ainsi que la liste des dossiers à soumettre au synode : ces 2 listes ne sont pas exhaustives et pourront encore évoluer au cours des années à venir. Elles sont à disposition. Mercredi prochain commence le temps de Carême, 40 jours pour nous inciter au changement,



pour nous inviter à sortir de nos habitudes et à nous laisser transformer ; bien sûr, la campagne de Pain pour le prochain et action de Carême incite à une conversion de mentalité vis-à-vis du réchauffement climatique et de la surconsommation mais la prise de conscience de l'urgence du changement doit se faire dans chacun des domaines de la mission de l'Eglise. Un électrochoc salutaire, c'est ce que voudrait induire ce programme de législation ».

**Myriam Karlström** : « L'autre jour, quelqu'un comparait l'EERV à une PME dont les héritiers s'évertueraient davantage à maintenir la tradition, plutôt que d'adapter les choses à l'environnement pour pérenniser l'entreprise. Or tradition et innovation peuvent être complémentaires. Le Conseil synodal est convaincu que cette législation doit permettre à notre Eglise d'effectuer une conversion. Retrouvons l'essence de notre mission : annoncer l'Evangile. Et construisons ensemble une manière efficace de le faire aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'adapter l'Evangile, mais, en le lisant dans notre contexte, de construire de nouvelles façons de l'annoncer, d'en témoigner et de le vivre. C'est le sens du programme de législation. Ce mouvement doit pouvoir être porté par tous les acteurs de l'Eglise, sans que le Conseil synodal ne dicte dans les détails ce qu'il y a à faire. Nous avons bien entendu, en lisant le rapport de la Commission de gestion et dans diverses discussions que nous avons eues pour préparer ce Synode que cet aspect-là n'était pas suffisamment explicité dans notre document. Aussi, en introduction à notre discussion d'aujourd'hui, voici quelques éléments complémentaires. Le document que vous avez dans les mains et que nous vous invitons à adopter est un document stratégique qui indique la direction dans laquelle nous voulons aller. C'est le cadre dans lequel les changements doivent être opérés. Quels changements ? Ceux que chaque lieu d'Eglise choisira de mettre en œuvre. Comment ? Le Conseil synodal avec les services et offices de l'EERV va proposer d'ici au printemps un document d'accompagnement de ce programme qui explicite les outils et les propositions de marche à suivre pour que chaque lieu d'Eglise puisse petit à petit s'approprier ce changement et en devenir acteur. En clair, confronter le diagnostic plus général à propos de la situation de notre Eglise à la situation particulière de son propre lieu d'Eglise, dépasser le déni de réalité et oser regarder cette réalité en face, enfin choisir de travailler prioritairement dans un des axes de la mission de l'Eglise tracé par le programme de législation, construire un projet, se fixer des objectifs annuels mesurables et décider aussi ce à quoi renoncer pour avoir les forces de l'accomplir. Nous souhaitons ainsi instaurer année après année un processus qui permettent à chacun de mettre sur pied un ou plusieurs projets en cohérence avec le programme de législation, et en rendre compte autour de lui. Cela créera une dynamique où les lieux d'Eglise rendront compte aux régions de leurs choix et projets et les régions au Conseil synodal qui, lui, rendra compte au Synode. Ainsi les expériences des uns enrichiront et stimuleront les autres. Concrètement, dans le courant du mois de mars, le Conseil synodal va affiner ce processus avec les conseils régionaux au forum des Régions. Il va également présenter aux Assemblées régionales le programme de législation et le processus proposé. Il va de son côté élaborer ses propres projets concrets pour 2015-2016 et vous les présenter en juin, avec la planification financière. Après Pâques, le document d'accompagnement du programme de législation sera proposé et explicité à tous les conseils des lieux d'Eglise. Il comprendra les différents axes possibles et les ressources à disposition pour les habiter. Prenons une image : le programme de législation donne la tonalité et les divers mouvements qu'il est souhaitable de composer, les lieux d'Eglise les mettront en musique à leur rythme et avec leurs instruments. Il ne s'agit pas que tous fassent tout, tout de suite. Changer est difficile. On sait ce qu'on quitte, mais par définition, on ne connaît pas encore ce vers quoi on va. Il faut d'abord avoir conscience que le changement est nécessaire. C'est le cas aujourd'hui pour l'EERV, nous en sommes convaincus, nous l'avons dit car la société a évolué vite et surtout plus vite que nous. Ensuite, conscient de cette nécessité de changer, il s'agit de passer au désir de changer et enfin de devenir actif pour suivre le chemin du changement. Le Conseil synodal souhaite que nous nous engagions ensemble sur cette route. Aussi aujourd'hui, nous vous invitons à entrer en matière, à débattre et à adopter ce programme ».

#### 4.1.2 Présentation par la Commission de gestion

**Yael Saugy** : Il précise tout d'abord que si la Commission de gestion et la Commission des finances se sont rencontrées et ont ensuite rencontré ensemble le Président du Conseil synodal, le rapport présenté est le fruit de la réflexion de la Commission de gestion et n'engage qu'elle. Il y a des points divergents au sein du Synode, à commencer par la dénomination du dossier : est-ce un programme de législation ou un objectif de législation ? Est-ce une ligne, un chemin, qui va conduire le Conseil synodal au travers de ces 5 prochaines années, ou est-ce une check-list avec des points qu'il faut cocher chaque fois qu'une partie a été effectuée ? Le Synode peut discuter et débattre sur des mots, mais il est plus intéressant de pousser la réflexion sur le fond. Comme la Commission l'a souligné, il n'est pas demandé au Synode d'amender ce programme. C'est le programme du Conseil synodal. Par contre les réflexions du Synode doivent pouvoir l'enrichir. La Commission invite le Conseil synodal à prendre note et tenir compte des discussions, réflexions et autres questionnements. La Commission encourage vivement les membres du Synode à participer à l'animation de débats dans leurs lieux d'Eglise.

## 4.2 Débat d'entrée en matière

**Denis Candaux** : C'est au nom de la Commission des finances qu'il prend la parole. L'art. 62 du Règlement ecclésiastique indique que la Commission de gestion est chargée d'examiner le programme de législation en partenariat avec la Commission des finances. C'est l'inverse à l'art. 67 pour la planification financière. Le travail aurait été plus facile et plus cohérent si les deux dossiers avaient été présentés lors de la même session. La Commission des finances propose d'entrer en matière afin de discuter du programme de législation. Le diagnostic posé est pertinent et nécessite qu'on se l'approprie. Les répercussions financières des changements proposés auront dans un premier temps plus d'impact sur les comptes paroissiaux que pour l'EERV. La Commission des finances se réserve la possibilité de demander de différer le vote final à la session de juin.

**Charles-Louis Rochat** : Un programme de législation ne peut pas faire fi des éléments extérieurs. Il y a un élément extérieur qui va monopoliser autant de temps, de passion et d'émotion que le débat sur le rite pour couples mariés, c'est la demande de reconnaissance de la communauté musulmane. Comment le Conseil synodal va-t-il articuler cette





problématique ? Il n'est pas exclu qu'un projet de décret arrive et passe au Grand Conseil. L'EERV devra se positionner là-dessus. Ce sera une discussion intéressante et difficile qui nécessitera d'aller sonder les paroisses. Comment inclure cela dans le programme de législation ?

**Henri Laufer** : Le texte soumis par le Conseil synodal sous la forme de programme de législation le met dans l'embarras car il n'en voit pas la portée. Est-il contraignant ? Est-ce que le Conseil synodal envisage de soumettre des mesures d'exécution ? Est-ce que le Synode devra évaluer en fin de législature l'état d'exécution du programme ? Si oui, le programme est trop flou. Si non, ce n'est pas un programme mais une vision de l'EERV telle que le souhaite le Conseil synodal. Cette façon de partir de la feuille blanche comme si rien n'existait déjà est inutile et dangereux. Inutile parce que les réalités des lieux d'Eglise vont immédiatement ramener le Conseil synodal dans le cadre de ce qui se fait déjà. Dangereux parce que si le Conseil synodal voulait contourner ces réalités, il est certain que l'EERV perdrait encore des forces humaines. Devant le caractère flou, inutile voire dangereux du texte proposé, il est préférable de ne pas entrer en matière. Sur les 8 points proposés, la plupart relève de la compétence paroissiale voire régionale mais en tout cas pas cantonale. Trop d'éléments qui font partie de la compétence du Conseil synodal ne sont pas abordés dans ce programme.

**Olivier Leuenberger** : Ce document ressemble plus à un catalogue qu'à un programme. Un programme induit une séquenciation des événements. L'art. 18 RGO dit que le Synode doit adopter les objectifs de l'Eglise. Ce document est plus de l'ordre de la stratégie et du cadre que du programme. Le document ne parle pas des conséquences sur les finances et les RH. La mise en œuvre du nouvel art. 260 RE doit avoir une incidence sur le programme de législation. L'absence de programme, de vision financière et d'incidences notamment sur les RH l'incite à être prudent au moment du vote d'entrée en matière.

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Qu'est-ce qui est attendu d'un programme ? Des objectifs mesurables qui seront évalués en fin de législature ou une direction qui permettra de fixer chaque année des objectifs à évaluer chaque année également. Lors de la présentation du premier programme de législation en 2009, il a été reproché au Conseil synodal qu'il était trop opérationnel, qu'il entraînait trop dans les détails.

Monsieur Laufer qualifie ce programme de flou, inutile, dangereux, transparent et qui ne regarde pas le Synode. Si les questions fondamentales de théologie qui sont posées dans le programme ne regardent pas le Synode, à quoi sert-il ? Le Synode a la compétence théologique et institutionnelle de l'unité de l'Eglise et de sa pérennité. Ce sont ces questions qui rentrent dans le programme de législation. Ce programme répond pleinement à la mission du Synode, et les paroisses et régions sont invitées à s'en inspirer. Quand le Conseil synodal propose une méthodologie stricte en demandant à chacun d'appliquer les mêmes recettes au même moment, il lui est reproché de ne pas laisser à l'intelligence des lieux le choix de la méthode. Quand le Conseil synodal laisse de l'ouverture et donne des directions, on lui reproche un manque de méthode. Quant à la manière de mettre en œuvre, le Conseil synodal fixera des objectifs concrets d'année en année. S'agissant de la question des reconnaissances, il y a lieu tout d'abord de rappeler que la Loi de reconnaissance ne vient pas d'être votée, c'est son règlement d'application qui vient d'être adopté et qui ouvre la voie à des dépôts de demande de reconnaissance. Ce règlement est ainsi fait qu'il suppose entre 3 et 5 ans entre le dépôt d'une demande et la décision du Conseil d'Etat d'accepter ou pas cette reconnaissance et de la traduire par une loi spécifique qui devra à son tour être adoptée par le Grand Conseil et qui pourrait faire l'objet d'un référendum. Le Conseil synodal est en dialogue permanent avec la Conseillère d'Etat responsable du dossier et le chargé de l'Etat aux affaires religieuses. Le Conseil d'Etat a souhaité que les Eglises reconnues de droit public ne soient pas impliquées dans la commission d'experts et dans le processus pour ne pas être accusées de défendre leurs intérêts contre de nouvelles reconnaissances. Le Conseil synodal suit les choses et sait précisément quelles sont les demandes. Le Conseil synodal interviendra dès qu'il sera sollicité. En cas de référendum populaire, le sujet sera porté devant le Synode. Il faut laisser aux autorités compétentes le soin de travailler ces dossiers. Par contre il faut tenir compte de la diversification de la société et retravailler le positionnement de l'EERV. C'est dans ce contexte que le Conseil synodal propose 5 débats sur les racines de l'EERV au moyen des 5 affirmations identitaires. Le Conseil synodal inclut dans les axes de son programme un accent fort sur le témoignage, l'engagement et l'ouverture aux autres confessions et aux questions de migration. Le Conseil synodal estime que le programme de législation couvre largement les champs auxquels l'EERV sera confrontée et qu'il permettra, chacun à son étage de responsabilité, de fixer des objectifs mesurables d'année en année.

**Claude Neyroud Busslinger** : Elle est surprise d'entendre le Conseil synodal dire que l'ancien programme de législation avait été considéré comme étant contraignant et trop dans les détails opérationnels. Ce que l'ancien Synode avait mis en question c'était la quantité d'objectifs et d'objets qui devaient être bouclés en 5 ans. Ce n'était pas le fait qu'il y avait des objectifs précis.

**Frédéric Keller** : Il est heureux de ce programme car il est important pour l'EERV de se recentrer sur ses convictions et sa mission d'annoncer l'Evangile. Il a cependant du mal à retrouver dans ces 5 points une affirmation identitaire. Il attend, sur la question du témoignage par exemple, que les convictions soient revisitées. Quelle est cet Evangile qui nous fait vivre ? Est-ce que les membres de l'EERV se retrouvent sur des convictions minimums ? Il n'est pas anachronique de réfléchir d'ici à 2017 sur ce cœur de l'Evangile au moins pour partir ensemble en Synode. Il est important de revisiter les convictions communes afin d'être au clair pour ensuite débattre plus sereinement de la question de l'islam en Suisse.

**Christophe Rapin** : Il lui manque dans ce document l'identité ecclésiale de l'EERV, à savoir le fait de vivre l'exercice difficile du présbytérosynodalisme.

**Charles-Louis Rochat** : Il y aura sur cette reconnaissance demandée par les musulmans une période de consultation de la part de l'Etat qui va arriver avant le passage au Grand Conseil et l'Eglise doit être prête à répondre. Il devrait y avoir déjà un groupe de travail mixte entre le Conseil synodal et le Synode qui sera prêt le moment venu.



**Jean Martin** : Il recommande d'entrer en matière massivement. Il est trop simple d'avoir des grosses hésitations ou d'appeler à refuser d'entrer en matière. Personne ne prétend que le programme est parfait. Si le Synode ne discute pas de ce programme, il s'ampute de la possibilité de discuter de ce que cette Eglise va faire dans les 4 ans qui viennent.

**Florence Clerc Aegerter** : Quel est le statut de la discussion qui va avoir lieu ou pas ? Si le programme de législature appartient au Conseil synodal, quel est le rôle du Synode ? Y a-t-il une possibilité de modifier ou de refuser le programme ?

La Présidente du Synode explique qu'il n'est pas possible d'amender le texte mais il peut être adopté ou refusé. Rien n'empêche le Synode de proposer des décisions supplémentaires.

L'entrée en matière est adoptée à la majorité moins 4 voix contre et 7 abstentions.

## 4.3 Débat

### 4.3.1 Présentation du déroulement des débats

La procédure proposée par le bureau du Synode pour les débats est la suivante :

- 12 minutes de débat par affirmation et diagnostic, soit 2h30 de débat
- Débat sur le processus d'appropriation
- Passage en revue du rapport de la Commission de gestion
- Décisions
- Conclusion du Conseil synodal et information concernant les objectifs de support

**Pierre-Yves Brandt** : S'il a voté contre l'entrée en matière ce n'est parce qu'il est contre le contenu du programme mais il a un problème avec ce qui n'est pas dedans. Il souhaiterait un temps de débat sur ce qui manque dans ce programme et sur ce qui doit être traité prioritairement ou avec plus d'attention.

**Jean-Marie Thévoz** : Comment discuter de ce qui manque, de la hiérarchisation, de l'organisation du programme de législature ?

**Olivier Leuenberger** : Il propose d'avoir avant le débat sur le processus d'appropriation un moment de débat sur ce qui manque puis, dans le cadre du processus d'appropriation, une discussion sur la programmation et les priorités.

**Jean Martin** : Il y a lieu de ménager un espace pour les interventions concernant ce qui n'apparaît pas et qui devrait apparaître. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de faire cela maintenant et de raccourcir le temps accordé à chacun des 8 points.

La Présidente du Synode préfère d'abord discuter de ce qu'il y a dans le programme avant de discuter de ce qu'il manque. La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Le Conseil synodal est intéressé à entendre ce qui manque. Il y a déjà eu un large débat sur ces questions. Si le Synode évite de répéter ce qui a déjà été dit au Synode de novembre, il y aura du temps pour parler de ce qui manque et du processus.

**Martina Schmidt** : Il est nécessaire de discuter de ce qui existe puis dans un deuxième temps de parler de ce qui manque.

La Présidente du Synode propose dès lors de débattre rapidement des 13 points puis, avant le débat sur le processus d'appropriation, de discuter de ce qui manque.

### 4.3.2 Les 5 affirmations

La parole est au Conseil synodal :

**Line Dépraz** : Les 5 affirmations, qui sont largement inspirées des principes constitutifs, ne sont pas un résumé exhaustif de l'identité de l'EERV. Il apparaît important et déterminant de discuter à l'interne de ce qui fonde l'EERV, des convictions communes et des divergences pour, dans un deuxième temps, arriver à se positionner dans les débats de société, y compris sur la question des demandes de reconnaissance.

#### A. Une Eglise à laquelle on appartient par conviction :

**Gérald Dessauges** :

Jamais dans l'histoire de l'humanité, nos sociétés occidentales n'ont bénéficié de telles connaissances et de tels privilèges éducatifs, ni ceux de pouvoir construire avec autant de liberté une identité qui respecte l'unicité de notre personne. Ces deux choses sont les bases dans la construction de nos croyances et de notre foi. Notre vie communautaire en est une conséquence. Pourquoi est-ce que nous, les membres du Synode, faisons-nous partie des 2 à 5 % des pratiquants ? C'est parce que nous savons faire la part des choses et partageons une ou des théologies suffisamment communes pour faire partie de la même communauté. Ce n'est pas forcément le cas pour les quelque 57 % de distants.

**Suzette Sandoz** : Elle est contente de voir que le Conseil synodal a supprimé dans le titre « et non par tradition ». Il est bien de ne pas insister. La tradition assure les racines et n'empêche pas du tout la conviction. Elle souhaite attirer l'attention de l'Eglise sur l'énorme responsabilité qu'elle a de ce point de vue-là. Les jeunes ont de moins en moins de racine, il y a de plus en plus de divorce et d'enfants ballotés. Il est indispensable que les jeunes puissent au moins



trouver dans l'Eglise de quoi s'enraciner. Il est donc important que l'Eglise ajoute à la conviction un terreau de tradition permettant l'enracinement.

**Jean-Luc Crisinel** : La première affirmation apparaît un peu massive, elle donne l'impression que l'EERV ne veut être que cela.

**Laurent Michel** : Il est embêté par le terme « concurrentiel ». Il ne faut pas entrer dans une concurrence mais plutôt dans une offre pléthorique.

**Charles-Louis Rochat** : Il aurait aimé trouver dans le programme de législature des considérations qui rappellent le terrain, notamment la crise des vocations. Qui dit vocation dit conviction. Il souhaiterait que ce problème soit bien repris et retransmis dans le programme de législature.

**Florence Clerc Aegerter** : A part le développement du point C, elle ne voit pas très bien en quoi ces affirmations sont en lien avec l'identité réformée. La plupart de ces affirmations peuvent être signées par d'autres Eglises voire d'autres religions. Elle aurait préféré que le Conseil synodal reprenne les 5 grands principes de la Réforme. Le rôle de l'EERV en tant que témoin du Christ n'est pas d'affirmer la valeur ajoutée de l'Eglise mais celle de l'Evangile. Qu'est-ce qui est visé avec ce programme de législature ? A remplir l'Eglise ou à répandre l'Evangile ?

**Frédéric Keller** : Il ne s'agit pas de principes d'affirmation identitaire mais d'analyses. Il y a un flou. Il n'est pas possible de dire « Eglise » sans dire « Eglise réformée ». La première phrase ferait de l'EERV une Eglise confessante, ce qu'elle n'est pas. Ce n'est pas une identité mais un constat. Il ne serait pas gêné par le fait de reprendre les principes constitutifs.

**Virgile Rochat** : Il faut à tout prix éviter le risque de repli identitaire. D'un point de vue sociologique, il semblerait que les mouvements religieux sont précisément des mouvements qui ont une identité. C'est sur cette identité qu'il faut travailler.

**Simon Butticz** : D'un point de vue sociologique, on peut prendre cette affirmation A comme un constat. Mais le Conseil synodal propose d'y voir un slogan ecclésiologique. Est-ce que l'on veut se comprendre comme une Eglise qui n'a pas peur de confesser voire d'être considérée comme une Eglise confessante ? C'est une tendance à l'échelon national. Quelles sont les modalités ? Comment devenir, ecclésiologiquement parlant, une Eglise confessante ? Est-ce qu'une confession de foi va être réintroduite ?

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Ces 5 affirmations sont faites sous forme de slogan pour provoquer le débat. Cela ne veut pas dire que c'est un choix pour l'avenir. Le Conseil synodal a soigneusement évité le terme d'Eglise confessante pour ne pas tomber dans un registre sociologique ou dogmatique. Sur la question des vocations, le Conseil synodal a dit à plusieurs reprises que la principale crise c'est celle de la vocation des laïcs, des gens qui viennent au culte. C'est parce qu'il y a une crise générale de participation qu'il y a une crise des vocations. Les points 4, 5, 6 et 8 insistent sur la question de la vocation. Sur la vocation des ministres, le Conseil synodal est actuellement en train d'analyser très clairement la pyramide des vocations, le différentiel entre cette pyramide, les départs à la retraite et la diminution du nombre de postes à opérer pour être dans la cible. Le Conseil synodal peut entendre les remarques qui ont été faites. Le CS abonde dans le sens de mettre l'Evangile et le Christ au cœur de la mission et pas l'Eglise mais il n'est pas possible de faire de angélisme et proclamer simplement l'Evangile, indépendamment de tout souci de renouvellement de l'EERV.

#### B. Une Eglise en quête de sens dans la Parole et dans le monde :

**Michel Henry** : Il constate qu'ici la « Parole » prend une majuscule.

**Suzette Sandoz** : Qu'une Eglise soit en quête de sens dans la Parole lui paraît fondamental mais qu'elle soit en quête de sens dans le monde ressemble à une quête de publicité. Elle souhaiterait que « dans le monde » n'apparaisse pas ou alors que la phrase soit reformulée ainsi « Une Eglise en quête de proclamer la Parole pour donner un sens au monde ».

**Michel Dind** : Il ne faut pas trop se focaliser sur les mots mais sur les actes.

#### C. Une Eglise qui vit dans la pluralité, en recherche de la vérité :

**Simon Butticz** : C'est une affirmation ecclésiologique d'une très grande importance. Il y aura une occasion de prendre la mesure de cette pluralité, lors du 50ème anniversaire de la fusion de l'Eglise libre et de l'Eglise nationale en 2016. Ce serait une belle occasion de se plonger sur cette difficulté à faire dialoguer la pluralité théologique.

#### D. Une Eglise qui affirme que l'être humain est appelé à vivre en relation :

**Christian Pittet** : Ce point est celui qui a créé le plus de réactions dans ses discussions avec son conseil paroissial. L'implication politique du premier paragraphe veut dire autre chose que le titre. Le terme de « dérive » a été mal perçu, comme un jugement de valeur. Ce texte a provoqué un certain malaise par rapport à ce jugement de valeur.

**Olivier Delacrétaz** : La politique est une activité spécifique qui a des règles propres dirigées autour du bien commun. Il faut être extrêmement prudent quand on commence à prendre des positions politiques. Il y a un risque de créer des partis, de bénir des discours pas si proches des Evangiles ou de perdre en autonomie.

**Jean-Luc Crisinel** : Ce n'est pas la démocratie qui dérive mais la compréhension que les gens en ont. La dérive, c'est la tendance à sombrer dans l'individualisme. Il est maladroit de parler de dérive de la démocratie en tout cas.

**Laurent Michel** : Il y a lieu de reformuler ce paragraphe qui suscite pas mal de réactions. Autant il est d'accord sur le fond, autant il n'est pas d'accord sur la forme. Ce paragraphe peut être compris de différentes manières.

**Claude Neyroud Busslinger** : Le terme d'altérité est central dans les convictions chrétiennes et les compréhensions de la Réforme mais il comporte tellement de facettes qu'il est devenu incompréhensible pour celui qui n'est pas dans la phase théologique. Pour vivre en relation il faut avoir un vocabulaire commun. Le virage à prendre est d'être compris par les gens qui ne sont pas dans l'EERV.

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : C'est un des points qui a fait le plus débat au sein du Conseil synodal. On vit dans une société où le risque est de penser que lorsqu'il y a la majorité c'est la vérité. Or le rapport à l'altérité invite à toujours penser que la vérité ne nous appartient pas. Il est d'accord qu'il faut retravailler ces questions, c'est pourquoi le Conseil synodal souhaite que des débats aient lieu en Eglise sur ces affirmations. Il y a vraiment quelque chose à faire contre la montée des fondamentalismes et des dogmatismes.

**Jean-Marie Thévoz** : Le paragraphe en question aurait davantage sa place sous la lettre C. Il engage le Conseil synodal à reformuler cela, six lignes c'est trop peu pour exprimer le fond de la pensée. En contrebalance de la phrase « les lois





humaines ne sont pas la loi divine », il faut dire qu'il y a à relativiser toute institution ou religion qui prétend dire la loi divine comme une vérité incontestable.

**Martine Meldem** : Quand il y a une majorité complètement décalée c'est un manque de compréhension. Cette dérive de la lettre D vient du fait qu'on ne veut plus du « top », qu'on veut respecter le « down » tout en ne lâchant pas le « top ». Elle préférerait parler d'authenticité plutôt que de tradition.

**Martina Schmidt** : Dans ce paragraphe, il y a un joyeux mélange entre une profonde critique de la société et les valeurs de l'Évangile qui sont autres. Il faut dire les choses et exprimer la critique par rapport à une société de plus en plus exclusive. Il y aurait une chance dans ce paragraphe de dire quelles sont les valeurs de l'Évangile qui proclame la vie en communion.

**Pierre-Yves Brandt** : Les relations ne sont pas seulement horizontales mais aussi verticales, c'est-à-dire entre les générations. La tradition c'est rester en rapport entre les personnes qui nous ont précédés et celles qui viennent après nous. Il y a un déficit de transmission aujourd'hui dans les sociétés et l'Église pourrait devenir un lieu identitaire au sens d'un repli vers le passé mais aussi d'un trésor qui s'est transmis à travers différentes générations.

**Pierre Meylan** : Il se réjouit de faire partie d'une Église réformée vaudoise qui ose dire qu'elle doit témoigner d'une Parole qui vient de Dieu. Les catholiques, par la voix du Pape François, ont l'audace de témoigner de la foi dans les milieux politiques et sociétaux.

#### E. Une Église qui articule la raison et l'émotion :

**Michel Henry** : Comment articuler dans cette affirmation la raison et l'émotion ? Il y a une notion de discernement, or le discernement vient de l'Esprit Saint. Dans l'affirmation B, le mot « Parole » prend une majuscule, dans le point C il est question de la personne de Jésus-Christ et dans le point D il est question d'une parole qui vient de Dieu. Il aimerait trouver dans ce point E une affirmation qui dirait « Une Église qui articule la raison et l'émotion en se laissant interpeller par l'Esprit » ou au moins de faire dans le texte allusion au discernement qui vient de l'Esprit.

**Pierre-Yves Brandt** : La représentation de l'être humain ici est très psychologique. Au niveau anthropologique, il y a lieu de prendre en compte une manière de parler de l'être humain plus large qui inclut le corps et une notion sociale. Comment se fait l'articulation entre chair et esprit ?

### 4.3.3 Les 8 diagnostics

#### 1. Vie spirituelle :

**Jacques Ballenegger** : Il ne comprend pas le rapport qui devrait exister entre le titre et le contenu de la rubrique des chiffres 1 et 5. Le schéma regroupant les 5 affirmations et les 8 diagnostics semble mettre la vie spirituelle dans la rubrique liturgie. Dans la vie spirituelle, il attend d'abord la Parole et ce n'est pas ce qu'il trouve dans le contenu du diagnostic vie spirituelle. La liturgie se place plus dans la pratique catholique qui y accorde une importance plus grande, chez les réformés, il y a un retour à la Parole. Est-ce volontaire d'avoir placé des éléments créant ce rapport-là ou est-ce que le tableau de la page 2 n'a pas de sens ?

**Florence Clerc Aegerter** : Elle regrette que sous le titre de vie spirituelle il n'y ait que des considérations relatives à la célébration et au culte. Il est dommage que les autres offres spirituelles ne soient pas mentionnées.

**Olivier Delacrétaz** : Lors de la première discussion en Synode sur ces diagnostics, il a relevé les réflexions suivantes sur ce point : *La diminution des cultes dominicaux ne peut être que le résultat d'un long débat. En supprimant les cultes, on sait ce qu'on perd, pas ce qu'on gagne. Les personnes qui vont au culte le dimanche y trouvent une source indispensable, un moment d'évasion dans les problèmes du quotidien.* Il pensait voir un remixage sérieux du texte à la suite des discussions du dernier Synode. Il n'est pas sûr que les systèmes modernes soient la meilleure solution. Pourquoi faudrait-il traiter toutes les paroisses de la même manière ? Il y a lieu d'introduire dans les perspectives une différenciation entre certaines paroisses qui ont besoin d'un traitement particulier et celles qui fonctionnent encore. Il ne faut pas détruire ce qui fonctionne.

**Danielle Staines** : C'est un bon choix de rassembler la communauté dans un culte unique dominical. Elle est inquiète par le fait de choisir des lieux de culte uniques pour le culte dominical et d'imaginer d'autres formes de spiritualité dans les autres lieux d'une paroisse. Il serait illusoire de mettre en place autant d'activités qu'il y a de lieux disponibles. Elle craint que ces lieux d'Église deviennent des symboles vides et que les communes mettent la pression pour utiliser les églises à d'autres activités qui n'auront plus rien de spirituel.

**Sébastien Fagüe** : La 3<sup>ème</sup> puce est beaucoup trop explicite par rapport à la réalité du terrain. Proposer un processus de désengagement de certains lieux d'Église à ce stade est très risqué. Il faut avoir cette préoccupation en tête mais ne pas la mettre aussi explicitement dans ce programme.

**Benoît Zimmermann** : La généralisation peut être utile et bonne dans certains cas mais pas ici. Un tel objectif généralisé et sans différenciation reste inacceptable. Le programme de législature implique-t-il une dévalorisation de la célébration dominicale par rapport aux autres jours de la semaine ou alors une hiérarchisation des lieux de culte ?

**Suzette Sandoz** : A aucun moment il est question de définir quel peut être le rôle et l'importance du culte dominical en particulier. Une Église pourrait se poser la question de ce qu'est le culte dominical, son rôle, son importance. Il est important d'accentuer son identité, de montrer l'importance du culte dominical.

**Laurent Zumstein** : Il ne faut pas oublier dans ce débat la question des ressources humaines. Il n'y a plus un ministre par église. Il s'agit donc de permettre à ces hommes et ces femmes, qui s'engagent presque chaque dimanche à annoncer l'Évangile, de vivre un ministère le plus confortable possible.

**Catherine Aellen** : Qu'est-ce qu'il y a clairement derrière la puce 3 ?

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Plutôt que de diminuer les cultes dominicaux, comme cela figurait dans la première mouture du programme de législature, la volonté du Conseil synodal est de privilégier un seul culte paroissial dominical qui rassemble la communauté. Le Conseil synodal souhaite redire l'importance du dimanche et du culte dominical comme un lieu de rassemblement qui doit être un lieu fort. Mais il y a évidemment les questions de ressources humaines et les difficultés dans beaucoup de paroisses à rassembler une communauté qui donne envie, qui soit suffisamment nombreuse pour que les gens qui soient là aient envie de célébrer ensemble. Il est dès lors nécessaire de recentrer sur un lieu communautaire de qualité qui dit quelque chose qui permet un accueil, un après-culte, etc. Ces questions sont essentielles pour redonner au culte sa fonction de centre de la vie communautaire. Aujourd'hui, environ 150 cultes par dimanche sont célébrés dans le canton. Dans de nombreuses paroisses il y a certaines fois 3 ou 4 personnes par culte. Recentrer le culte



communautaire pour chaque paroisse c'est redonner à la paroisse l'importance d'un lieu de rassemblement et une valorisation du dimanche. Cela implique probablement une diminution de l'utilisation des églises le dimanche. Du fait des fusions de communes et du besoin des paroisses d'avoir des lieux mieux utilisables, le Conseil synodal a constaté une plus forte résistance de beaucoup de communes à investir dans des églises sous-utilisées. Il faut peut-être admettre renoncer à une certaine quantité pour une certaine qualité. Il y a un vrai problème de politique de débat tant avec les monuments historiques qu'avec les communes. Il a été demandé à l'Etat de constituer un groupe de travail avec un architecte, une historienne, des conseillers synodaux, le conservateur des monuments historiques et des délégués des associations de commune pour réfléchir à ces questions. Ce qui apparait c'est qu'il faut privilégier dans un premier temps d'autres types d'utilisation des églises par l'Eglise, repenser l'aménagement des lieux de culte de manière à pouvoir diversifier leur usage paroissial, repenser et diversifier aussi d'autres formes de moment de culte et de célébration en semaine parce qu'il y a très peu d'offres de recueillement et de développement de la spiritualité en semaine. Dans un deuxième temps, éventuellement, il faudra repenser avec certaines communes l'usage et l'aménagement de ces églises pour qu'elles puissent avoir une utilisation publique autre que culturelle en restant des églises et en laissant au conseil paroissial l'autorité de dire comment les lieux doivent être utilisés. Une commune est plus facilement d'accord de rénover une église si elle sait qu'elle peut l'utiliser par exemple comme salle de répétition pour un chœur. Au moment de la fusion de l'Eglise libre et de l'Eglise nationale, bon nombre de chapelles de l'Eglise libre ont été transformées, certaines ont été maintenues, d'autres vendues pour être transformées en logement.

Jamais le Conseil synodal n'entend dire que c'est une recette pour toutes les paroisses, il y aura évidemment des exceptions. Le fait de le dire ici c'est aussi donner le droit aux conseils, aux ministres et aux paroisses de penser à renoncer pour imaginer d'autres pistes.

**Catherine Aellen** : La désaffectation des salles de culte c'est ouvrir la porte à la possibilité de désaffecter des églises. La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Il y a bon nombre de communes qui entretiennent en plus des églises des petites salles de culte et partout où il y a ce genre de salle, il faut se poser la question de l'utilité de demander à des communes de les entretenir, en plus des églises.

**Catherine Aellen** : Est-ce que ce texte sera publié tel quel ?

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Ce texte est présenté au Synode. Le texte qui sera transmis aux paroisses avec les clés de mise en œuvre sera un texte didactique qui tiendra compte des remarques faites durant la session.

## 2. Communion :

**Christophe Rapin** : Il remercie le Conseil synodal d'avoir souligné l'importance de la qualité musicale dans les célébrations. Il souhaite que ce souci s'étende à la qualité visuelle des lieux de culte. Une église est souvent un va-et-vient de deux dimensions : le cultuel et le culturel. La prière ne relève pas seulement de l'immatériel mais elle se concrétise aussi dans des formes matérielles, ce sont des langages ou des images. Les lieux de culte sont des lieux de mémoire en même temps qu'un foyer de vie. Les rites et les fêtes religieuses viennent baliser les rythmes de la population. Il est difficile de voir détruire une église qui est le lieu de vécus. Pour découvrir ces richesses il faut que les églises soient accueillantes et que les portes soient toujours ouvertes. L'église est un endroit où l'on peut se sentir bien et accepté.

**Jean-Frédéric Leuenberger** : Dans le programme de législation un service cantonal est mis un peu plus en exergue que les autres offices ou services. En sa qualité de président du Service Vie Communautaire et Culturelle il a quelques informations à donner sur ce point. Ce service réfléchit très sérieusement à une sélection de numéros d'« Alléluia » et se demande quels sont les cantiques qui font l'identité de l'EERV. Un vote démocratique ne serait pas forcément le plus utile pour faire l'établissement de la sélection des chants.

**Pierre Meylan** : L'intergénérationnel est une clé dans ce virage. Il y a lieu de mettre en œuvre une action particulière pour les jeunes et leur participation dans les cultes. C'est à prendre en compte pour le choix des chants.

## 3. Vie communautaire :

**Alain Martin** : Il est important de faire appel à la Commission de médiation. Ce n'est pas une honte de demander de l'aide.

**Michel Henry** : Il aurait plus vu l'intergénérationnel dans ce point. Il encourage à aller dans cette direction.

**Claude Neyroud Busslinger** : Actuellement, elle a entendu plusieurs paroisses dire qu'elles aiment faire des fêtes de paroisse, mettre ensemble la communauté pour vivre des moments conviviaux. Le problème c'est que les paroisses ont l'impression de créer ces lieux communautaires uniquement pour prendre l'argent des gens afin de payer la contribution cantonale. Comment réussir à maintenir une vie communautaire gratuite et recréer une dynamique de dons ?

\* \* \*

**Samedi après-midi :**

# 5. Informations du doyen de la Faculté des sciences des religions et de théologie de l'UNIL

La Présidente accueille le doyen Jörg Stolz et lui cède la parole.



**Jörg Stolz** : La Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) n'est pas toujours bien comprise, il y a comme un soupçon que la FTSR ne s'intéressait plus à la théologie. Cela l'agace parce qu'il y a deux cursus (Bachelor et Master) qui réunissent 100 étudiants, dont à peu près la moitié en théologie. Non seulement il y a de la théologie mais elle a en plus été renforcée ces trois dernières années par un pôle de compétences en sciences bibliques notamment. Un nouveau Master en présence est en train d'être élaboré. Il se veut plus professionnalisant, en phase avec les demandes du Conseil synodal. Un Master à distance avec les Genevois est également en préparation. Suite à la fermeture de la faculté de théologie de Neuchâtel, les facultés de Genève et Lausanne se sont engagées pour reprendre la théologie pratique. L'institut lémanique de théologie pratique comprendra un professeur et un assistant à Genève et la même chose à Lausanne. Il partage le souci de la sécularisation de la société. En tant que sociologue des religions il observe, il explique, il reste neutre. En tant que doyen cela lui pose un problème car la sécularisation de la société met en danger les Eglises mais également les facultés de théologie. Le décanat pense souvent à comment rendre les cursus en théologie plus attractifs, pour que les personnes soient mieux formées et deviennent de meilleurs pasteurs. Pour travailler contre ces tendances sécularisantes, il est nécessaire de travailler ensemble avec les Eglises. La faculté a besoin des Eglises qui envoient des étudiants. C'est ensuite l'Eglise qui engage les théologiens formés. Il remercie enfin le Conseil synodal pour sa collaboration.

La parole est donnée aux délégués pour un temps de questions/réponses.

**Michel Dind** : Il a entendu dire qu'il y avait très peu d'étudiants en théologie, des fois un seul étudiant par volée, et s'étonne donc des chiffres avancés par Monsieur Stolz.

**Jörg Stolz** : La dernière volée est composée de 11 étudiants, Bachelor et Master confondus, mais c'est vrai qu'il y a eu des volées d'un étudiant, c'est pourquoi il faut travailler à ces questions. Les 100 étudiants, c'est Master et Bachelor toutes années confondues.

**Christophe Rapin** : Quand sera effectif le travail du professeur de théologie pratique à Lausanne ?

**Jörg Stolz** : Il aimerait que la personne commence cet automne, tout est fait pour que ce soit possible. Dans la pratique il faut voir si la personne souhaitée n'a pas d'autre engagement. Si ce n'est pas pour cet automne ce sera pour le printemps prochain.

**Charles-Louis Rochat** : Est-ce que le doyen peut dire si l'EERV a un lobbying inférieur aux autres communautés s'agissant d'amener des étudiants à la FTSR ?

**Jörg Stolz** : Les évangéliques sont beaucoup plus forts en socialisation religieuse et arrivent mieux à garder les enfants dans la communauté. Chez les catholiques et les réformés il y a une forte tendance à perdre des membres à travers les générations.

**Pierre Meylan** : Est-ce qu'il estime que la formation donnée en faculté est à même de donner une bonne qualité pastorale pratique en paroisse ?

**Jörg Stolz** : La FTSR espère améliorer cela avec l'Institut lémanique de théologie pratique. Ce n'était peut-être pas une bonne idée de mettre la théologie pratique seule à Neuchâtel. La théologie pratique devrait permettre aux autres disciplines d'être utilisables par les pasteurs dans la pratique.

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Il rappelle que les facultés de théologie n'ont pas pour vocation de former au pastorat. Elles forment des théologiens. C'est ensuite aux Eglises de former à la pratique du métier de pasteur. La formation pratique est évidemment plus facile à faire quand de bonnes bases sont acquises. C'est pour cela que la collaboration est importante.

**Jean-Marie Thévoz** : Est-ce qu'il est possible d'avoir plus d'informations sur le développement d'une voie plus professionnalisante telle qu'indiquée par le doyen ?

**Jörg Stolz** : En général dans tous les Masters il y a un mouvement vers plus de professionnalisation. Cela permet d'avoir des étudiants mieux formés pour la pratique. Plusieurs tentatives de réforme du Master ont déjà eu lieu et ont échoué. L'une des idées est de proposer plus de stages pastoraux.

La présidente remercie le doyen de sa présentation et lui demande de transmettre les salutations du Synode à la FTSR.

## 4. Programme de législature 2014-2019 (suite)

### 4. Formation :

**Laurent Lasserre** : A la fin du premier paragraphe il est dit « engendrer un risque de dispersion ». Pourquoi est-ce que ce risque existe ? Est-ce parce que les paroisses et les gens sont dispersés, et dans ce cas la dispersion est bonne, ou est-ce parce que chacun fait un peu n'importe comment avec les moyens du bord et du coup c'est mal. Ensuite il est question d'une « communication plus proactive » : à quel prix et dans quel but ? Est-ce que la formation d'adultes devrait avoir d'autres canaux de communication ? S'agissant de renoncer à un catéchisme de 5 ans qui épuise l'ensemble des acteurs, est-ce que cela vaut la peine de couper des bouts de dynamique pour remettre des gens en route et avec quelle énergie ? Est-ce que cela vaut la peine de décentraliser les choses ? Il est perplexe quant à l'affirmation de vouloir former des laïcs et des ministres qui sachent stimuler les contemporains à l'engagement et au témoignage. L'expérience du « space caté » a été un fiasco car ce projet n'a pas été assez pensé en amont avec les aumôniers de jeunesse.

**Jacques Ballenegger** : Ici, il est beaucoup question du nombre d'années de catéchisme mais il aimerait savoir ce qui est transmis au catéchisme. Quel est le rapport qui reste encore à l'Evangile ?

**Florence Clerc Aegerter** : Il lui manque le projet d'ouvrir une réflexion sur ce que doit être le catéchisme, ses buts et son contenu.

**Simon Butticaz** : Il est engagé dans différents lieux ou organes de formation. Ce sont des lieux très importants qui font de l'excellent travail. Pourquoi si peu de ministres actifs sont-ils présents lors de ces formations ? Comment mieux coordonner les formations ?

**Olivier Delacrétaz** : C'est une très bonne chose d'ajouter une année qui permette de créer un pont entre le culte de l'enfance et le catéchisme. Le fait que le catéchisme dure est une bonne chose car c'est un accompagnement religieux et humain dans un moment difficile qu'est l'adolescence.

La parole est au Conseil synodal :

**Myriam Karlström** : Elle constate aussi que les ministres travaillent un peu chacun dans leur coin avec les moyens du bord mais le Conseil synodal ne considère pas que ce soit mal. Ce qui est peut-être mal c'est que les efforts des uns ne



puissent pas servir aux autres. Dans les discussions du Synode lors des questions relatives à Chemin de vie et de foi, il y a eu beaucoup de discussions sur la transmission versus l'expérience. Cela a mené à une confusion qui a amené un catéchisme d'expérience, ce qui est bien, mais cela a été compris comme un abandon de la transmission, ce qui ne va pas. Il y a lieu de clarifier ce que nous voulons transmettre et comment le transmettre. C'est à construire dans cette législature avec les acteurs du catéchisme.

**Alexandre Mayor** : Qu'est ce qui se passe quand on passe de 5 ans à 2 ans pour avoir une jonction ? Cela crée un trou avec le risque de perdre des gens.

La parole est au Conseil synodal :

**Myriam Karlström** : Il ne s'agit pas de réduire le catéchisme mais que le programme de transmission soit concentré sur un temps plus court mais l'offre de catéchèse continue.

#### 5. Témoignage :

**Florence Clerc Aegerter** : Il n'y a pas seulement à faire un effort en matière de témoignage, il y a un gros effort à faire en matière d'enseignement. Les Eglises souffrent le plus de leur déficit théologique. Elle ne souhaite pas que sous couvert de témoignage vécu il soit renoncé à l'exercice de la pensée.

**Benoît Zimmermann** : Il n'y a aucune conviction personnelle qui ne soit le résultat d'un héritage. Le texte de ce diagnostic lie le renouveau du témoignage à la menace de mort de l'EERV. Cela est réducteur parce que le témoignage chrétien n'a rien d'un effort publicitaire. Il ne souhaite pas que son témoignage dise ce que l'EERV peut faire pour lui mais qu'il dise la vie, le bonheur par Dieu, avec Dieu, en Dieu. La formule est également significative parce qu'elle montre, comme dans d'autres sujets théologiques abordés, que le Conseil synodal accorde une importance prioritaire à leur survie à titre institutionnel, aux mécanismes qui rendent l'EERV visible, forte, « subventionnable ». Le document du Conseil synodal se réduit peu à peu à celui d'un patron qui se veut responsable, mais qui est trop focalisé sur la survie de ceux qui bénéficient de ses services.

**Simon Buttica** : Qu'est devenue l'entrée en évangélisation ? Est-ce sous-entendu dans ce point-là ?

**Suzette Sandoz** : Elle est triste de lire « Nos contemporains n'appartiennent plus tant à l'Eglise par héritage, tradition ou conformisme que par choix personnel ». Est-ce que oui ou non c'était une honte d'appartenir à l'Eglise par héritage et tradition ? Est-ce qu'il n'y avait pas néanmoins un choix personnel ? Elle demande au Conseil synodal d'arrêter d'avoir l'air de tirer sur ceux qui en plus de leur choix personnel sont là par tradition.

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Il invite à ne pas lire de manière culpabilisante la première phrase de ce paragraphe. S'il y a eu autrefois une appartenance par tradition et qu'aujourd'hui elle est plus par conviction cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de conviction autrefois et cela ne veut pas dire non plus que le Conseil synodal trouve cela moins bien que maintenant. Le Conseil synodal constate qu'aujourd'hui il y a des recommençants, qui ont quitté l'Eglise et qui, à un certain moment, choisissent une démarche spirituelle d'appartenance. Ils ne sont pas meilleurs ou moins bons que ceux qui sont là par héritage mais c'est une part qui augmente. L'évangélisation n'est pas un programme en soi mais une attitude qui doit irradier l'ensemble de la vie de l'Eglise. La question de l'évangélisation irradie les 8 chiffres du programme en étant évidemment un peu plus présente sur le témoignage et l'engagement mais aussi dans la capacité d'accueillir et d'ouvrir une vie communautaire. Il n'y a pas de témoignage sans enseignement, formation et capacité de rendre compte de la foi. Le Conseil synodal a le souci de garder la qualité herméneutique de l'EERV.

#### 6. Engagement :

**Christian Pittet** : Les belles pensées présentées dans ce point ne vont pas être toutes simples à mettre en œuvre, pas seulement en raison des récents événements qui font que la religion n'est plus trop la bienvenue dans les espaces publics mais également parce que dans la réalité quotidienne il faut de la force, il faut se justifier. Le ministère n'est plus le même qu'avant. Quel soutien l'Eglise peut offrir dans ce virage ?

**Catherine Aellen** : Elle aimerait plus de renseignements s'agissant du soutien que le Conseil synodal entend apporter aux laïcs et aux ministres prêts à s'engager au nom de leur foi en Jésus-Christ dans la gestion citoyenne.

La parole est au Conseil synodal :

**Line Dépraz** : Le défi est de taille sur le fait que les Eglises ne sont pas toujours les bienvenues. Le support déjà offert est celui proposé par l'Office Eglise et société qui met à disposition des discours d'abbaye, de 1<sup>er</sup> août, des prises de parole lors de fêtes locales, etc. Il est effectivement question d'un engagement politique mais dans « du politique » et pas « de la politique ». Il s'agit de prendre conscience que dans chaque parti politique il y a des gens qui sont engagés dans leur Eglise et qu'ils sont invités à en témoigner.

#### 7. Solidarités :

**Julian Woodford** : Il est heureux de voir la solidarité dans ces diagnostics. Il aurait été heureux de voir plus explicitement dans ce chapitre la mention de l'appartenance de l'EERV à l'Eglise universelle et une confirmation de l'engagement de l'EERV à la mission et à l'entraide à travers les œuvres.

**Charles-Louis Rochat** : Il souhaite que tout ce qui est dit dans ce paragraphe ne soit pas un plébiscite à la mission d'aide sociale. Dans les différentes missions, l'évangélisation est une priorité absolue. Il y a lieu de distinguer la proportionnalité à apporter dans l'une et dans l'autre.

La parole est au Conseil synodal :

**Pascale Gilgien** : Le point solidarités est à prendre entre le point 6 et le point 8. Témoigner en acte et en parole : si on doit aujourd'hui mettre l'accent sur la parole, il faut aussi travailler sur les actes.

#### 8. Ouverture :

**Benoît Zimmermann** : Que recouvre l'expression « Eglises sœurs » à la dernière flèche ? Est-ce à prendre dans le sens géographique, confessionnel ? Pourquoi ne pas avoir utilisé « les autres Eglises » ?



**Samuel Ramuz** : Ce point fait écho au point pluralisme. De la capacité des membres de l'EERV à reconnaître des manières différentes de célébrer sa foi, de célébrer le culte, va aussi dépendre la capacité d'être en dialogue avec d'autres. Il s'inquiète de voir que le point sur le pluralisme n'arrive qu'en 2018 dans le calendrier du Conseil synodal. La parole est au Conseil synodal :

**Esther Gaillard** : Les Eglises sœurs ce sont les Eglises de la CER mais également l'Eglise catholique, les communautés évangéliques, la FEPS, c'est-à-dire partout où il est possible de collaborer, d'échanger.

**Line Dépraz** : Le pluralisme arrive en deuxième partie de législature car c'est à ce moment-là que le Conseil synodal souhaite avoir un débat synodal sur cette question en laissant le temps aux régions et aux paroisses d'avoir aussi ce débat. Il est important qu'un débat synodal vienne après toutes les réflexions qui auront lieu dans le cadre des 500 ans de la Réforme.

#### 4.3.4 Temps de parole sur les éléments manquants

**Pierres-Yves Brandt** : Il ne souhaite pas travailler sous forme de liste. Le Conseil synodal a jugé utile de dire par oral un certain nombre de choses qui devaient compléter ce texte. Il serait utile de dire que ce n'est pas que le texte qui va être soumis à adoption mais aussi ce qui a été dit en préambule. Il y a tout un mode d'emploi à mettre en place pour les paroisses afin de les guider. Il souhaiterait aussi un calendrier. Les 500 ans de la Réforme vont inviter à réfléchir à l'identité. Il serait utile de mentionner dans les objectifs qu'il y a une préoccupation de la question des vocations et qu'il y a de la recherche à faire pour stimuler les vocations.

**Nadine Poli** : Elle est satisfaite sur le fond de ce programme de législature. Il lui manque une invitation aux lieux d'Eglise à porter dans la prière ce programme.

**Laurent Lasserre** : Il n'y a pas tellement d'objectifs chiffrés alors que la meilleure manière de savoir si un programme est réussi ou pas c'est d'avoir des choses mesurables.

**Jean-Luc Crisinel** : Lors de la planification du nombre de postes occupés, il souhaiterait que la planification ne se fasse pas uniquement en fonction des personnes disponibles. Il faut laisser la place à un ministre « tombé du ciel ». Il constate que le Conseil synodal a prévu une synthèse des réflexions sur le pluralisme en 2018, c'est-à-dire peu avant la période d'élection. Le Conseil synodal d'aujourd'hui n'a pas beaucoup changé de celui de la dernière législature, ce qui laisse supposer qu'il y aura un changement plus profond pour la prochaine législature. Ce sera peut-être l'occasion pour le Synode de réfléchir sur la manière dont le Synode souhaite voir fonctionner le Conseil synodal.

**Jean-Marie Thévoz** : Le Conseil synodal a fourni une vision d'Eglise et une liste d'objectifs en termes de support. Il lui manque encore le programme de législature avec les objectifs et un agenda et il espère l'avoir avec la planification financière lors du Synode de juin. La motion Joux-Orbe demandait d'instaurer au début de cette législature un mode de consultation des conseils. Les sujets à soumettre à consultation devraient être anticipés dans le programme de législature. Il attendait un programme qui fixe des objectifs concrets attachés à un calendrier afin d'indiquer quels dossiers seraient prochainement soumis au Synode et quels dossiers seraient soumis à consultation.

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Un programme scolaire c'est le contenu de ce qui doit être vu durant l'année mais il n'y a pas le contenu de chaque cours avec les objectifs concrets et la méthodologie. Un programme de voyage c'est effectivement une planification plus détaillée. Entre ces deux variantes, le Conseil synodal a choisi de présenter un programme au sens programmatif du terme et a choisi de définir des objectifs mesurables à définir d'année en année. Le Conseil synodal présentera au Synode de juin les premiers objectifs mesurables qu'il se fixe et entend le faire régulièrement pour évaluer et adapter les choses. Il invitera aussi les paroisses et les régions à réfléchir à des objectifs mesurables, peut-être plus modestes et formulés d'année en année. Il manque dans le programme un travail sur la méthodologie, le Conseil synodal l'a entendu et va y travailler, y compris la question de porter le programme dans la prière et d'y travailler par étape et par choix. Les postes sont définis en fonction de la mission de l'Eglise à remplir et du budget. Ensuite il faut chercher des personnes pour occuper ces postes. Les objectifs concrets du Conseil synodal seront fixés et discutés. Par exemple toute la question de la programmation des festivités des 500 ans de la Réforme est en débat au sein de la FEPS. D'ici le Synode de juin, le Conseil synodal sera à même de donner des objectifs préparatoires 2015-2016 et 2016-2017. Le Conseil synodal planifie un rapport sur la Marelle et les questions théâtrales pour cet automne, la ratification de la CCT en 2016, un diagnostic sur la catéchèse et une révision partielle du Règlement sur la reconnaissance des ministères en 2016 également. La motion Joux-Orbe est planifiée au même moment. Le Conseil synodal a volontairement choisi de mettre les 5 affirmations sur l'identité de l'Eglise dans le programme de législature en invitant la base à en débattre. Il a donc été tenu compte de la motion Joux-Orbe, pas encore dans une forme organisée mais dans la méthodologie en proposant de mettre le sujet sur la table avant qu'il ne remonte au Synode.

**Christophe Rapin** : L'identité ecclésiale de l'EERV est caractérisée notamment par le système presbytéro-synodal, le multitudinisme et la territorialité. Il ne retrouve pas dans le programme une reprise de ces thématiques identitaires.

**Claude Neyroud Busslinger** : Si l'EERV se trouve dans ce virage, c'est parce qu'il y a une sécularisation de la société et des difficultés à faire entendre que l'Evangile est porteur de sens et d'espérance. Au fond, la société civile va partir du principe que l'Eglise a sa raison d'être et doit continuer à avoir des lieux de culte à partir de quelle masse critique ? Qu'est-ce qui va permettre au Conseil synodal de continuer à être entendu dans la société civile ?

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Le Conseil synodal partage le questionnement de Mme Neyroud Busslinger. Heureusement qu'il n'y a pas de question quantitative car avec la baisse du nombre de protestants dans le canton, l'EERV serait beaucoup plus mal qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le Conseil synodal essaie de travailler sur d'autres questions, notamment la valeur de la tradition, la qualité de la réflexion qui peut être apportée et la plus-value qui peut être apportée dans les aumôneries. Il y a ceux qui disent que les événements survenus en début d'année sont la preuve que la violence vient des religions donc il faut bannir toute religion, et d'autres qui disent que c'est bien la preuve qu'il faut reconnaître les religions car





c'est la meilleure manière de réguler les extrémistes et les déviants. Il y a un rôle extrêmement important à apporter dans la société, qui est reconnu par la Constitution, c'est le lien social et de transmission des valeurs. Ce lien n'est pas une notion de quantité mais de qualité. Par contre, il faut s'adapter aux moyens et aux outils. S'il y a des restrictions budgétaires, il est avantageux de recentrer les finances sur certaines activités choisies.

#### 4.3.5 Processus d'appropriation

**Armi Hildén** : Est-ce qu'il y aura quelqu'un du Conseil synodal à chaque assemblée paroissiale pour présenter ce programme ?

**Jean-Marie Thévoz** : Il a cru comprendre que ce programme servirait de consultation. Quel message le Conseil synodal passe quand il demande aux paroisses de prendre ce rapport, de chercher un point qui les intéresse et de poser des objectifs mesurables quand lui-même n'a pas trouvé utile de présenter des objectifs mesurables ? Il y a des objectifs difficiles à mesurer et les paroisses auront besoin de pistes.

La parole est à la Commission de gestion :

**Yael Saugy** : Où est l'année de réflexion ?

**Christian Pittet** : Il a déjà travaillé ce programme en paroisse. La conclusion de cette réflexion c'est que c'est exigeant mais beau et très stimulant et que la réflexion a amené des idées concrètes. Il encourage ceux qui doutent un peu à se lancer.

**Charles-Louis Rochat** : Comment tenir l'agenda proposé en fin de rapport par le Conseil synodal ? Le Conseil synodal doit revenir avec un message compréhensible par tous avant de diffuser ce rapport à tous les niveaux.

**Suzette Sandoz** : Le programme de législature sera-t-il complété par les suggestions et remarques faites durant la session ? Sera-t-il présenté comme un programme obligatoire non discutable mais dans lequel il est possible de choisir ce qui est plus réalisable selon les paroisses et les régions ? Comment l'utiliser compte tenu du fait qu'il contient des affirmations fortement discutées ? Comment avoir l'adhésion de la base sur un texte dont on ne sait pas s'il correspond à ce que souhaitent le Conseil synodal et le Synode ?

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Le Conseil synodal passera dans toutes les assemblées **régionales**. D'ici le début des assemblées paroissiales le Conseil synodal apportera un petit résumé qui permettra d'éveiller la curiosité des paroisses et de dire l'importance de la réflexion à venir mais sans arriver avec la méthodologie exacte. Celle-ci sera distribuée après Pâques. Ce sera donc un document augmenté dans lequel il y aura des aspects de méthodologie et dans lequel il y aura des nuances par rapport à ce qui a été discuté aujourd'hui. Le Conseil synodal a entendu que le délai de juin était trop court et qu'il était illusoire de demander aux paroisses de fixer en juin des objectifs pour l'année 2015-2016. Ce qui est en train d'être réfléchi, c'est comment donner plus de temps aux paroisses pour fixer des objectifs mesurables tout en permettant de le faire 3-4 fois dans la législature. Le Conseil synodal a aussi dit qu'entre le débat actuel sur le fond et les objectifs concrets qui seront présentés en juin, il a à dissocier les choses car il n'a pas eu le temps d'arriver jusqu'au bout des objectifs concrets mais aussi parce qu'il est important d'avoir un débat plus général sur le diagnostic et les lignes directrices avant de se précipiter sur des objectifs.

## 4.4 Rapport de la Commission de gestion

La parole n'est pas demandée.

## 4.5 Proposition de décisions

### Décision 1 Commission de gestion

Le Synode adopte le programme de législature 2014-2019 du Conseil synodal.

**Olivier Leuenberger** : L'art. 18 RGO indique que le Synode a la compétence d'adopter le programme de législature. Toutefois, il serait bon de modifier la proposition de décision dans la mesure où beaucoup estiment que le programme n'est pas complet et qu'il n'y a pas forcément lieu d'accepter tout le contenu. Adopter signifie donner son accord à l'entier du document et à son contenu. Prendre acte signifie reconnaître le travail accompli sans forcément en accepter tout le contenu. Il dépose dès lors l'amendement suivant : « Le Synode prend acte du document de programme de législature 2014-2019 du Conseil synodal ».

Cet amendement est soutenu donc discuté.

La parole est à la Commission de gestion :

**Yael Saugy** : Le RGO est très clair sur le fait que le Synode est invité à adopter le programme de législature qui reste celui du Conseil synodal. La Commission de gestion ne se rallie pas.

**Jean Martin** : Il s'étonne de voir un amendement qui invite à ne pas suivre le Règlement. La journée a été constructive, les débats raisonnables et ce document est une excellente base. L'amendement proposé est une manière de montrer une certaine méfiance envers le Conseil synodal.

**Laurent Zumstein** : Est-ce qu'accepter l'amendement signifie qu'il faudra dans un deuxième temps adopter le programme de législature ?

**Suzette Sandoz** : Si le Synode a la compétence d'adopter, il a aussi la compétence de refuser. Dans quelle mesure l'adoption correspondrait à la réalité de ce que souhaite le Synode ? L'amendement Olivier Leuenberger permet de dire



qu'il a été discuté de ce programme. Adopter c'est dire oui ou non. Cela ne ressemble à rien d'adopter un texte auquel on sait qu'il sera apporté des adjonctions.

**Charles-Louis Rochat** : Il propose de prendre acte dans un premier temps puis le Conseil synodal reviendra avec d'autres documents et le programme pourra être adopté.

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Il conteste le fait qu'il y aura une deuxième version. Il y aura un document méthodologique avec des explicitations et des nuances apportées par le débat d'aujourd'hui mais le texte présenté ne va pas changer. Le texte va être mis à l'intérieur d'un document qui permette aux paroisses et à l'ensemble de l'Eglise d'avoir un programme de législation et les outils pour avancer dans sa mise en œuvre. Le RGO stipule le mot « adopte ». En politique, l'exécutif a un programme de législation et le législatif en prend acte ou en prend connaissance. Si le Synode dit qu'il prend acte parce que c'est plus logique, le Conseil synodal peut entrer en matière. Si c'est pour dire que le Synode devait l'adopter mais qu'il en prend acte parce qu'il n'est pas convaincu et que c'est une manière d'affaiblir le programme de législation, alors il le regrette car cela apparaît comme la marque d'une insatisfaction du Synode. Le Conseil synodal est convaincu que l'EERV se trouve dans un virage et que le programme de législation est le reflet de ce virage.

**Laurent Zumstein** : Le Synode doit prendre ses responsabilités et adopter ou refuser. Le message de prendre acte n'est pas clair visiblement.

**Gérald Dessauges** :

*Adopter, c'est défendre dans les assemblées paroissiales le programme dans tout ce qu'il contient, prendre acte c'est le défendre aussi mais avec la distance nécessaire en raison de tout ce qu'il contient à nos yeux d'imprécisions, de maladroites, voire de contre-vérités.*

**Frédéric Keller** : L'intention générale est très importante pour la vie d'Eglise. Il demeure sceptique par rapport à la définition de l'identité ecclésiale, il y a d'autres points flous mais il adopte l'intention générale.

**Jean-Marie Thévoz** : A quoi a servi le travail d'aujourd'hui si aucune influence n'est possible sur le programme du Conseil synodal ? Est-ce qu'il faut refuser le programme ? Ce serait un affaiblissement bien pire. Il vaut mieux « prendre acte » avec une large majorité plutôt qu'adopter du bout des lèvres.

La parole est à la Commission de gestion :

**Yael Saugy** : Il souhaiterait obtenir une suspension de séance de 5 minutes pour s'entretenir avec le bureau du Synode et le Conseil synodal.

La Présidente accepte de suspendre les débats 5 minutes.

Les débats reprennent.

La parole est à la Commission de gestion :

**Yael Saugy** : La Commission de gestion réaffirme le fait qu'il faut décider ou ne pas décider, accepter ou ne pas accepter. La Commission de gestion demande d'adopter le programme de législation.

L'amendement Leuenberger est adopté par 31 voix pour, 21 voix contre et 3 abstentions.

La décision 1 modifiée « Le Synode prend acte du document de programme de législation 2014-2019 du Conseil synodal » est adoptée par 43 voix pour et 12 abstentions.

**Décision 1 telle qu'adoptée par le Synode :**

**Le Synode prend acte du document de programme de législation 2014-2019 du Conseil synodal**

**Décision 2** Commission de gestion

Le Synode demande au Conseil synodal de respecter le rythme des lieux d'Eglise dans ce processus.

La parole n'est pas demandée.

La décision 2 est adoptée par 49 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

**Décision 2 telle qu'adoptée par le Synode**

**Le Synode demande au Conseil synodal de respecter le rythme des lieux d'Eglise dans ce processus.**

La parole est au Conseil synodal :

**Xavier Paillard** : Le Conseil synodal remercie le Synode. Il prend acte du fait que « prendre acte » est plus adapté que « adopter ». Il invite la Commission de gestion à utiliser ce terme à l'avenir dans sa proposition de décision. Le Synode a reçu la liste des objectifs de législation en termes de support avec la liste provisoire des dossiers à soumettre au Synode. C'est une sorte de liste de pense-bête pour le Conseil synodal des choses qui doivent être traitées. Mise à jour de la convention collective de travail : c'est déjà en route, les négociations ont commencé. Valorisation des formations aux ministères : le Conseil synodal travaille en partenariat avec la CER de même que pour la question des vocations. Mise en place des entretiens annuels : cela découle des votes du Synode et une directive est en route sur cette question. Mise en place des bilans de mandat : un échelonnement des entretiens doit être organisé. Discernement des charismes et gestion prévisionnelle : c'est un chantier autour des ministères à repourvoir et c'est un travail d'anticipation. Formation au leadership : ce point a déjà été abordé, les ministres comme les laïcs sont concernés. Clarification des défraiements et de l'équipement informatique du personnel : c'est en partie lié à la convention collective de travail mais pas seulement, cela découle de la responsabilité d'employeur du Conseil synodal. Lancement du journal romand : la CER y travaille, l'idée serait d'arriver à un journal réformé romand pour le 500<sup>ème</sup> anniversaire de la Réforme. Evaluation de la pertinence d'un module intranet : il s'agit de se poser la question de savoir s'il n'y a pas trop de choses sur le site Internet tout public. Développement des registres dans AIDER : c'est à bout touchant puisque dès maintenant les actes ecclésiastiques



peuvent être inscrits dans AIDER. Développement d'un module de suivi donateurs : c'est en cours. Utilisation systématique de la GED : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le secrétariat de l'EERV est équipé d'une gestion électronique des documents qui évite d'avoir chacun son classement. Clarification des procédures de travail entre les offices : c'est un gros chantier. Optimisation des tâches de support : c'est un moins gros chantier. Application du système de contrôle interne : c'est absolument à mettre en œuvre dans cette législature. Simplification et adaptation du plan comptable : cela répond aux diverses interpellations faites en Synode. Renouvellement de la Convention de subventionnement : ce point sera traité en fin de législature. Constitution d'une base de données de l'immobilier : elle est en train d'être créée et contiendra les biens immobiliers dont l'EERV est propriétaire mais également les biens immobiliers utilisés par l'EERV. Extrait de données statistiques à partir de AIDER : peuvent être extraites des données sur le nombre de catéchumènes, de monitrices, de conseillers de paroisse par exemple. Extrait de données statistiques à partir de TABORH : il est prêt actuellement et permettra la planification financière, les projections précises, les renouvellements et la question de la pénurie ministérielle et des vocations. Création de tableaux de bord relatifs à une sélection d'activités : cette question doit être étudiée. Définition d'une politique immobilière de l'EERV : cela permettra de voir où mettre les priorités pour le Conseil synodal et les paroisses. Emménagement du siège EERV aux Cèdres : il aura lieu en 2016 et ce sera l'occasion de célébrer aussi le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion. Finalisation d'un projet immobilier de rendement à Chavannes et valorisation de la parcelle de l'Arzilier : ce sont des sujets à traiter.

Le Synode pourra constater dans la liste provisoire des dossiers à soumettre au Synode qu'il y a beaucoup moins de dossiers que lors de la dernière législature ce qui réjouit le Conseil synodal car cela permettra de consacrer plus d'énergie à la mise en œuvre des lignes directrices contenues dans le programme qu'à la régularisation du fonctionnement de l'EERV.

## 6. Informations du Conseil synodal

**John Christin** : Le Conseil synodal a entendu de plusieurs côtés qu'un climat de souffrances, voire de crise, régnerait au sein du corps ministériel. Une telle alarme ne pouvait laisser de marbre le Conseil synodal qui a à cœur de tout faire pour que les ministres puissent évoluer au sein de l'Eglise avec le maximum de liberté d'action et de possibilité d'exprimer leur génie propre dans l'exercice de leur ministère. Toutefois, il ne faut pas tomber dans l'angélisme, cette liberté ne peut s'exprimer que dans le cadre mis en place par le Synode, par le biais de l'adoption du Règlement, et par le Conseil synodal, par le biais des directives qui balisent ainsi les règles du jeu. Les crises réelles existent bel et bien. Il n'y a pas à le nier. C'est une réalité qui a toujours existé, qui existe dans les autres communautés, comme dans toutes les entreprises et dans toutes les sociétés. Cela étant dit, ces crises sont heureusement très peu nombreuses, même si elles occupent une grande place dans le temps consacré par l'Office des Ressources humaines. Ces dernières années, 1 à 2 avertissements ont été prononcés chaque année et le Conseil synodal a renoncé à prolonger 1 ou 2 contrats et a décidé de licencier 2 personnes. Ces quelques situations sont fort regrettables et elles sont toujours l'aboutissement d'un long processus, comprenant des entretiens, des courriers, des projets d'amélioration. Ce n'est qu'au terme de ce processus, lorsqu'aucune amélioration n'apparaît dans les comportements problématiques qu'il faut se résoudre à se séparer de collaborateurs. Il précise encore que toute personne qui est convoquée par l'Office des Ressources humaines a le droit d'être accompagnée par une personne de son choix. Très souvent, c'est un délégué du comité de la Ministérielle qui assume cette fonction, le pasteur Alain Martin. Dans toutes les situations, il a confirmé que les droits des personnes entendues ont été respectés. Le nombre de ces situations ne concerne qu'un tout petit pourcentage par rapport à l'ensemble des ministres en fonction. Il serait bien dommage que cela porte préjudice à l'esprit général. Il y a bien mieux à faire, dire clairement la reconnaissance aux ministres pour leur engagement et l'esprit positif qui règne entre eux, comme au sein des conseils. C'est un beau témoignage qu'ils donnent, alors même que les conditions de travail ne sont pas toujours faciles. En effet, les changements qui sont en cours au sein de la société nécessitent de remettre en cause, de redéfinir le rôle des ministres, et cela contribue à désécuriser certains collaborateurs. Le Conseil synodal sait que certains ministres n'ayant aucune raison de se faire du souci dans leurs relations avec l'ORH ou le Conseil synodal sont pourtant inquiets. La question est alors de savoir comment trouver des pistes pour leur faire retrouver la sérénité. Il n'y a qu'un remède : en parler. Il rappelle que tant le Conseil synodal que l'ORH sont à disposition pour aborder les questions délicates. Une délégation du Conseil synodal a tenu à rencontrer ce jeudi l'ensemble des coordinateurs de régions et de services lors de leur colloque à Crêt-Bérard pour prendre la mesure du mal-être ministériel et ecclésial avéré ou ressenti. Les coordinateurs confirment que les changements dans l'exercice du ministère génèrent de l'anxiété chez certains ministres comme chez certains laïcs. Les coordinateurs peuvent jouer un rôle évident d'encouragement et notamment de faire connaître les démarches possibles, comme le fait que le pasteur Pierre-André Pouly est mandaté pour offrir un lieu d'écoute aux ministres qui le souhaitent. Le Conseil synodal a déjà prévu plusieurs rencontres avec le comité de la Ministérielle pour analyser quelques situations et peut-être trouver des solutions. Le sentiment d'insécurité qui touche certains pourra certainement être dissipé lorsque les entretiens annuels et les bilans de mandat seront entrés dans les habitudes. L'objectif principal de ces entretiens est de pouvoir parler de son travail, de partager sur ses projets, de discuter des doutes et des hésitations. C'est une bonne manière de contrer la solitude dans l'exercice du ministère. Pour compléter ces mesures, le Conseil synodal va entamer une tournée des colloques, dans le but de rencontrer la quasi-totalité des ministres.

**Myriam Karlström** : L'année 2017 marquera les 500 ans de l'affichage des thèses de Luther à Wittemberg. Le monde protestant s'apprête à fêter ce jubilé. L'enjeu est de profiter de cet événement non pour glorifier le passé, mais pour dynamiser le présent en vue de l'avenir. En novembre dernier, l'Assemblée des délégués de la FEPS a validé les différents projets qui marqueront en Suisse ce jubilé. L'EERV a choisi de participer activement à ces festivités et pour ce faire elle a mis sur pied un groupe de pilotage afin de coordonner les projets vaudois. La ville de Lausanne est sur le point de recevoir le label « cité européenne de la Réforme ». Outre des manifestations en préparation autour de la cathédrale, Lausanne accueillera le Camion de la Réforme qui parcourra en 6 mois toutes les villes inscrites sur cette liste de cités. Dans ce cadre-là, le colloque des ministres de la Région 4 réfléchit déjà à des activités qui seront proposées dans les divers lieux de la région. Des activités d'Eglise bien sûr, mais aussi des activités en lien avec la culture, la politique et la société civile. La FEPS propose de s'inspirer du geste de Luther et de formuler des « thèses » pour l'Evangile aujourd'hui.

À cet effet, la FEPS a édité un petit fascicule reprenant une démarche de l'Église protestante unie de France qui propose 40 sujets de réflexion, éclairés d'un court texte et de références bibliques. Ce projet est en phase d'élaboration avec le colloque des coordinateurs et il est en lien direct avec les débats sur les 5 affirmations du programme de législature. La JEERV 2017 sera bien entendu organisée autour du Jubilé et un projet de festival de jeunesse au niveau national est en passe d'être lancé. Le souci du groupe de pilotage et du Conseil Synodal est que les choses soient faites de telle sorte qu'elles s'inscrivent dans le courant des activités d'Église sans venir comme quelque chose en plus. Il n'y a pas d'un côté un programme de législature à mettre en musique et de l'autre un Jubilé « 500 ans de la Réforme » à organiser et pour couronner le tout un projet d'évangélisation à faire avancer dans les paroisses. Non, il s'agit d'un même mouvement, d'une même logique, les outils de l'un permettant d'activer l'autre et de fortifier le troisième.

C'est enfin la **Présidente du Synode** qui prend la parole pour donner une information concernant le synode résidentiel du mois de juin à Vaumarcus, événement que le bureau et le Conseil synodal préparent de concert. Le Synode sera réglementairement convoqué pour deux jours, vendredi après-midi et samedi, et chacun aura la possibilité de le prolonger jusqu'au dimanche. L'idée est d'alterner les temps de sessions avec des temps d'ateliers et d'autres moments plus conviviaux afin de vivre des temps qui favorisent la rencontre et l'échange. Un culte, en principe en plein air, est prévu le dimanche matin qui sera alimenté par le travail des ateliers. Le bureau du Synode et le Conseil synodal ont envie de faire le travail synodal, de passer ensemble du bon temps et aussi de réfléchir ensemble en approfondissant des sujets comme l'identité des réformés d'aujourd'hui, de parler du jubilé des 500 ans de la Réforme, des migrants, du changement, etc. Ils souhaitent associer aussi les membres des conseils régionaux et cantonaux à ce grand rassemblement synodal, de même que des représentants des Conseils synodaux des Églises romandes afin d'échanger encore plus largement. Les futurs consacrés et agrégés de l'année seront également invités. Les délégués sont invités à bloquer dans leurs agendas les dates du vendredi 19 juin (après-midi), du samedi 20 et du dimanche 21 juin jusque vers 15-16h. Pour les ministres du Synode, des remplacements dominicaux seront mis en place pour les libérer. Le Synode sera convoqué dans les délais habituels, mais les inscriptions seront adressées au mois de mai déjà. Le coût réel de ces trois jours sera communiqué et les délégués pourront participer librement au financement.

## 7. Questions et interpellations

Aucune question ou interpellation n'a été soumise au Conseil synodal.

## 8. Clôture

La séance est levée à 17h00. La Présidente remercie chacun pour les efforts fournis lors de cette session, en particulier les collaborateurs de la Rue de l'Ale et la paroisse de St-Sulpice pour son accueil.

Elle donne rendez-vous aux 19 et 20 juin 2015 à Vaumarcus pour la prochaine session.

La Présidente laisse la parole à **Christian Pittet** pour la prière finale.

Bureau du Synode, Yverdon-les-Bains, le 16 mars 2015

**Le bureau dit sa gratitude à la greffière, Sophie Panchaud, pour son travail de qualité.**

La Présidente :

Sylvie Arnaud

La Vice-présidente :

Christine Girard